



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 05-08-2026 /

Dossier complet le : 05-08-2026 /

N° d'enregistrement : 020016/KK P

1 Intitulé du projet

Boisement de terres agricoles

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SOGEFOR AQUITAINE

Raison sociale

SAS

N° SIRET

91114580300019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DULAU

Prénom(s)

Yoan

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à boiser des parcelles agricoles aujourd'hui en deprise ou dont l'exploitation n'est plus économiquement viable. Il s'inscrit dans une démarche de diversification de l'usage des terres, permettant aux propriétaires et exploitants de valoriser des surfaces peu productives tout en développant une source de revenus complémentaire à long terme. Le calendrier des travaux sera adapté afin de limiter les perturbations de la faune présente sur le site. Les opérations de préparation des parcelles (broyage, nettoyage et travail superficiel du sol) seront réalisées préférentiellement entre septembre et février, hors période principale de reproduction et de nidification de l'avifaune (généralement de mars à août). Les plantations manuelles de robinier faux acacia et pin à encens seront effectuées durant la période de repos végétatif, entre octobre et mars, selon les conditions météorologiques et l'état des sols. Les opérations d'entretien des plantations (girobroyage, covercrop, dégagement) seront réalisées en privilégiant les périodes les moins sensibles pour la faune et, lorsque cela est possible, en dehors de la période de reproduction des oiseaux. Un contrôle visuel préalable pourra être effectué avant les interventions. Les premières éclaircies sylvicoles sont prévues environ dix

4.2 Objectifs du projet

La conversion de ces parcelles agricoles en parcelles forestières vise à valoriser durablement une surface à faible potentiel agronomique par la production de bois destinée aux industries locales, tout en contribuant au développement du patrimoine forestier. Ce boisement permettra également de favoriser le stockage du carbone, la préservation des sols et de la ressource en eau, le renforcement de la biodiversité et des continuités écologiques, ainsi que l'amélioration de la qualité paysagère et de la résilience du territoire face au changement climatique, dans un contexte auparavant marqué par des pratiques agricoles conventionnelles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Nettoyage des parcelles au broyeur ; Labour en bandes en surface tous les 4 m ; Plantations manuelle de plants en mottes ou avec racines nues. Essences implantées : Robinier faux acacia et pin à encens. Densité de plantation : 1250 plants/ha (4 m entre les lignes / 2 m entre les plants). La commune concernée est PARLEBOSCQ (40). Parcelles concernées : B 293/294/295/296/337/346. Les feuillus sont privilégiés à proximité des habitations car ils présentent généralement un risque d'incendie plus faible que les résineux, tout en favorisant la biodiversité et une meilleure intégration paysagère.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les parcelles seront entretenues avec un passage de girobroyeur ou covercrop ou rouleau landais dans les interlignes. Dégageage sur les lignes de plantations manuellement en cas de présence de végétation adventice sur les plants. Les premières coupes de bois sont prévues à une dizaine d'années après la plantation pour réaliser une éclaircie. Le robinier nécessitera un suivi annuel régulier (broyage, entretien et maintien des haies de bordure) afin de limiter sa propagation naturelle et de prévenir son caractère potentiellement invasif dans les milieux environnants.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
2,8	(2,8, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est situe a proximite immediate d'une ZNIEFF de type II, au nord et a l'est, et de la zone Natura 2000 de la Gelise, inseree dans la ZNIEFF, en lien avec la presence du ruisseau du Rechou. Les parcelles sont exploitees depuis plusieurs annees en prairies permanentes en herbe essentiellement de fauche (donnees agence bio et Agrimap). Elles ne presentent pas d'habitats naturels
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situe a proximite immediate d'une ZNIEFF de type II, au nord et a l'est et de la zone Natura 2000 de la Gelise inseree dans la ZNIEFF, en lien avec la presence du ruisseau du Rechou. Les parcelles sont exploitees depuis plusieurs annees en prairies permanentes en herbe essentiellement de fauche (donnees agence bio et Agrimap). Elles ne presentent pas d'habitats naturels
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet de boisement ne nécessite pas de raccordement aux réseaux d'alimentation en eau potable ni aux infrastructures d'assainissement. Les plantations seront réalisées en pleine terre et ne génèrent pas de besoins permanents en eau ou de rejets d'eaux usées. Le projet est donc pleinement compatible avec les ressources et équipements existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet concerne des parcelles agricoles exploitées de manière en jachère permanente en herbe essentiellement de fauche depuis plusieurs années et jusqu'à aujourd'hui. Les milieux en place présentent a priori une biodiversité limitée et relativement homogène, correspondant à l'historique de culture de ces terres. La flore identifiée est principalement composée de graminées et d'espèces prairiales sans intérêt.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet de boisement concerne des parcelles agricoles anciennement exploitées et actuellement maintenues en jachères permanentes de fauche. Les observations de terrain mettent en évidence une végétation herbacée dominée par des graminées communes de prairie, sans identification d'habitats naturels remarquables ou d'espèces patrimoniales. Le projet est localisé à proximité du site Natura 2000 de la Gelise associé au corridor écologique du bocage du Bas-Loire et inscrit dans un
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes au sens d'une artificialisation ou d'un changement vers un usage urbanisé. Il consiste en la conversion de parcelles agricoles en déprise vers un usage forestier, maintenant ainsi une vocation naturelle et écologique des sols tout en renforçant leurs fonctions environnementales.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Risques				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les rejets dans l'air seront très limités. Ils seront essentiellement liés à l'utilisation ponctuelle d'engins agricoles (type tracteur) lors des phases de préparation du terrain et de plantation. Les opérations seront majoritairement réalisées manuellement, sans activité industrielle ou émettrice significative.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Conversion d'une activité agricole en une activité sylvicole. Les activités agricoles sur les parcelles concernées seront arrêtées au profit d'une gestion forestière à long terme. Le projet ne prévoit pas de modification de l'urbanisme ni la création d'aménagements significatifs autres que ceux nécessaires à l'implantation et à l'entretien du boisement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments recueillis lors des observations de terrain ainsi que de l'analyse bibliographique et cartographique, il apparaît que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale approfondie. Les parcelles concernées correspondent à d'anciennes terres agricoles aujourd'hui maintenues en jachères permanentes de fauche. Les observations réalisées mettent en évidence une végétation herbacée dominée par des graminées et autres espèces prairiales communes, sans habitat naturel remarquable ni espèce végétale patrimoniale identifiées. Les photographies de terrain confirment le caractère homogène et anthropisé des parcelles. Aucun boisement ancien, zone humide, mare, cours d'eau ou habitat d'intérêt communautaire n'a été recensé au sein de l'emprise du projet. Les boisements,

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



Signature du (des) demandeur(s)